

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2018

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 9
En exercice	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 8

Date de la convocation : 26 Juin 2018

Date d'affichage : 26 juin 2018

L'An deux mil dix huit et le cinq juillet à 20 Heures.

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence De Mme RIVET M., Maire.

Présents : Mmes RIVET M., DION A., SIBOULET N., RIBAUDEAU C.,
Mrs DUPUIS C., MANSART S., LAVAINÉ P., LEDUC G.,
Absents : C. DUPUIS qui a donné pouvoir à M. RIVET, LEDOUX B ,
Secrétaire (s) de séance : LEDUC G.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du conseil du 13 avril 2018 et de la délibération du 15 mai 2018 relative aux avenants du marché de travaux crèche/école, qui sont adoptés à l'unanimité.

1°) Délibération 2018-18 : bail logement Corinne JAUFRAIS

Le bail pour le logement de l'ancienne poste de Madame Corinne JAUFRAIS et Monsieur Francis SIBOULET est arrivé à échéance le 31 mai dernier. Madame le Maire propose de renouveler le bail à Madame Corinne JAUFRAIS (Monsieur SIBOULET étant décédé) pour un loyer mensuel de 398€79 chauffage compris (suivant la révision indice Insee au 1^{er} juin 2018).

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer le bail avec Madame Corinne JAUFRAIS.

2°) Délibération 2018-19 : Fonds de solidarité logement 2018

Le Maire donne lecture du courrier du Département sur le Fond de Solidarité pour le Logement qui aide les ménages en difficulté (loyer, énergie, eau). Dans le cadre de la convention pluriannuelle signée entre le département et la commune ; le conseil départemental a informé la commune des soutiens apportés en 2017.

Mme le Maire propose d'allouer pour l'année 2018, comme l'année passée, les sommes de :

- 100 € pour le logement,
- 150 € pour l'énergie,
- 50 € pour l'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

3°) Délibération 2018-20 : Bail des terres communales (ex SCAM du Magny)

Madame le Maire informe que les terres louées précédemment par la SCAM du Magny sont actuellement libres, suite à la cessation d'activité de la société(gérant M. Courcelle Labrousse).

Des preneurs se sont déjà manifestés :

- Monsieur Dominique METENIER
- Monsieur FAIVRE

Elle propose de leur allouer selon les mêmes conditions que les autres baux communaux soit 110€ l'ha, à compter du 11 novembre 2017.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à signer les baux avec Messieurs FAIVRE et METENIER.

4°) Délibération 2018-21 : Créances irrécouvrables et décision modificative n° 1

Le titre 2017-141 d'un montant de 248€70 émis à l'encontre de la SCAM du Magny pour le fermage de la période du 11 novembre 2016 au 11 novembre 2017 n'ayant pu être soldé en raison de la cessation de la société, il est proposé de le mettre en créance irrécouvrable.

La décision modificative suivante est proposée pour régulariser l'opération comptable :

- article 6068 (autres matières et fournitures) : - 248€70
- article 673 (titres annulés sur exercice antérieur): + 248€70

A l'unanimité, le conseil décide de mettre en créance irrécouvrable la somme de 248€70 et adopte la décision modificative budgétaire correspondante.

5°) Bail à Monsieur LAROCHE

Madame le Maire donne lecture de la lettre de réponse qu'elle se propose d'adresser à Monsieur LAROCHE suite à l'entretien qu'elle a eu avec lui et au courrier qu'il a adressé, concernant la cession des terres qu'il loue suite à son départ en retraite. Ces terres, situées au lieu-dit Molais et la Montée ont été reçues par la commune dans le cadre de la donation faite par les époux ROLIN. L'échéance du bail est fixée au 11 novembre de chaque année.

Les 30 ha 03 a 45 ca sont donc disponibles à la location ; des annonces vont être diffusées. L'ensemble du conseil souhaite privilégier l'installation d'une nouvelle structure, ou une double activité plutôt qu'un agrandissement.

6°) Délibération 2018-22 : Devis pour les travaux de la chaume Raboin

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Bordat pour les travaux à effectuer à la Chaume Raboin (aqueduc, remblai, goudronnage) pour un montant de 2172€ TTC ;

Il va être demandé à Monsieur Bordat de réaliser ces travaux avant le passage de la course cycliste du 28 juillet.

A l'unanimité, le conseil valide le devis de M. BORDAT pour un montant de 2172€.

7°) Délibération 2018-23 : remboursement caution Mme MERCIER et décision modificative budgétaire n°2

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de rembourser la caution de 350€ pour le salon de coiffure à Madame Ludmilla MERCIER, qui a quitté les lieux le 1^{er} avril dernier.

Décision modificative budgétaire :

- article 2188 : - 350 €
- article 165 (dépôts et cautionnements) : + 350 €

9°) Location du logement à Monsieur BONARD et Mme ALABARBE

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé en RAR à Monsieur BONARD et Madame ALABARBE, concernant le logement situé au 1^{er} étage de l'ancien presbytère, dont ils sont toujours locataires. Ces derniers ne semblent plus habiter le logement, des dégâts sont apparents (porte extérieure, pas d'entretien du jardin..) , et le solde du loyer n'est pas réglé (montant non réglé par la CAF). Elle leur demande de prendre contact au plus tôt avec elle, et il est souhaitable qu'ils quittent les lieux définitivement.

10) Délibération 2018-24: devis pour l'achat de chaises pour l'école et la cantine

Madame le Maire présente des devis pour l'achat de petites chaises scolaires pour l'école et la cantine. Il est retenu le modèle et le tarif présenté par MANUTAN ; un point sera fait avec les institutrices pour le nombre exact pour l'école, et la quantité nécessaire pour la cantine.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer le devis MANUTAN pour l'achat de chaises scolaires.

11) AVANCEMENT DES TRAVAUX CRECHE/ECOLE

Le déménagement de l'école maternelle est prévu les 9 et 10 juillet ; la salle d'activité servira à la classe maternelle provisoirement pendant les travaux.

Messieurs LAVAINÉ et MANSART indiquent un léger retard dans le planning des travaux.

12°) Contrat à durée déterminée pour la cantine

Il est rappelé que le contrat de Madame BOISSONNADE arrive à échéance le 6 juillet 2018. Madame DION fait part de son entretien avec Pôle Emploi sur la possibilité de recours à un emploi aidé , le PEC (parcours emploi compétence). Il est mis en évidence les avantages et les inconvénients entre le contrat aidé et le renouvellement du CDD à Madame BOISSONNADE ;

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat à durée déterminée pour la cantine et l'entretien des locaux.

13°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

* course cycliste organisée le 28 juillet par l'Ufolep sur la commune de Marçais à partir de 13h30

* bilan du SDE sur les consommations d'énergie de la commune

*projet éolien